

ASSOCIATION MEDIA DEVELOPMENT CENTER

MF: 1403152N/P/N/000

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE 2023

Sommaire

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	1
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	3
ETATS FINANCIERS DE L'ASSOCIATION « MEDIA DEVELOPMENT CENTER» au 31 DECEMBRE 2023	5

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
DE L'ASSOCIATION « MEDIA DEVELOPMENT CENTER »**

MF : 1403152/N/P/N/000

Messieurs les membres du comité directeur de l'association « MEDIA DEVELOPMENT CENTER »

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 15 mars 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'association «*MEDIA DEVELOPMENT CENTER*» qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, l'état des produits et des charges et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers tels que annexés au présent rapport font ressortir un total de la situation nette de **83 031 TND** et un excédent net de l'exercice de **6 371 TND**.

A notre avis, les états financiers ci- joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association « MEDIA DEVELOPMENT CENTER » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité du comité directeur pour les états financiers

Le comité directeur est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au comité directeur qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le comité a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au comité directeur de surveiller le processus d'information financière de l'association.

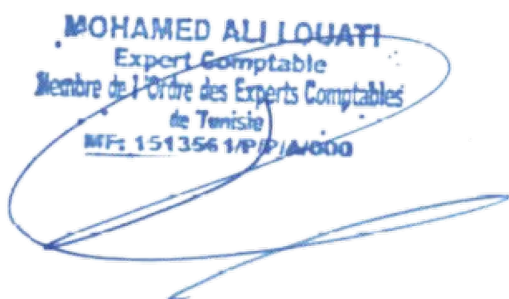
Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Tunis le 25 novembre 2024

**Le commissaire aux comptes
Mohamed Ali LOUATI**


MOHAMED ALI LOUATI
Expert Comptable
Membre de l'Ordre des Experts Comptables
de Tunisie
MF: 151356 1/P/P/A/000

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
DE L'ASSOCIATION « MEDIA DEVELOPMENT CENTER »**

MF : 1403152/N/P/N/000

Messieurs les membres du comité directeur de l'association « MEDIA DEVELOPMENT CENTER »

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 15 mars 2023, nous soumettons à votre attention notre rapport spécial sur les conventions et opérations qui entrent dans la cadre de l'application des dispositions de l'article 18 du décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations.

Nous vous rappelons ainsi, qu'il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- CONVENTIONS ET OPERATIONS NOUVELLEMENT REALISEES :

Les membres de comité directeur de l'association « MEDIA DEVELOPMENT CENTER » ci-dessous, ont reçu au cours de l'exercice 2023 des rémunérations, relatives au programme EUROMED géré par l'association. Les montants de ces rémunérations se détaillent comme suit :

Montants en TND

Membres	Qualité	Projet	Affectation	Montants nets servis en 2023	Passif au 31/12/2023
Abdelkrim Hizaoui	Président	EUROMED	Responsable de projet	2 000	-
Yosr Belkhiria	Trésorier	EUROMED	Chercheur	800	-
Manoubi Marouki	Membre	EUROMED	Responsable de projet	16 200	-
Wided Hamdi	Membre	EUROMED	Coordinatrice	14 040	-

**B- OPERATIONS REALISEES RELATIVES A DES CONVENTIONS
ANTERIEURES :**

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

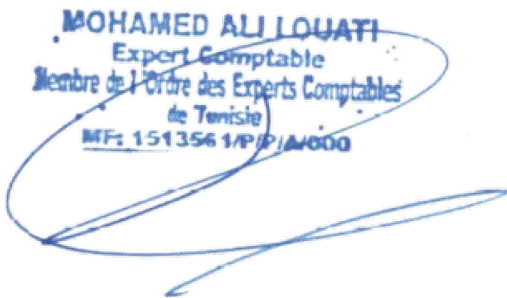
Les membres de comité directeur de l'association « MEDIA DEVELOPMENT CENTER » ci-dessous, ont reçu au cours de l'exercice 2023 des rémunérations en tant que responsables des programmes financés par ICFJ et NED et gérés par l'association. Les montants de ces rémunérations se détaillent comme suit :

<i>Montants en TND</i>					
Membres	Qualité	Projet	Affectation	Montants nets servis en 2023	Passif au 31/12/2023
Abdelkrim Hizaoui	Président	ICFJ	Responsable de projet	6 000	-
Abdelkrim Hizaoui	Président	NED	Responsable de projet	36 000	-
Yosr Belkhiria	Trésorier	NED	Coordinatrice	15 100	-

En dehors de ces opérations, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations, nouvellement réalisées, qui entrent dans la cadre d'application de l'article 18 du décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations.

Tunis le 25 novembre 2024

**Le commissaire aux comptes
Mohamed Ali LOUATI**


MOHAMED ALI LOUATI
Expert Comptable
Membre de l'Ordre des Experts Comptables
de Tunisie
MF: 151356 1/P/P/A/0000

**ETATS FINANCIERS DE L'ASSOCIATION « MEDIA DEVELOPMENT CENTER »
au 31 DECEMBRE 2023**

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE
Exercice clos le 31 décembre 2023
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE	NOTE	31/12/2023	31/12/2022
<u>ACTIFS</u>	N 1		
Liquidités et équivalents de liquidités	1.1	66 147	55 806
Placements et autres Actifs financiers		3 261	3 074
Autres actifs courants	1.2	5 000	4 200
Immobilisations corporelles	1.3	7 270	6 044
Immobilisations incorporelles	1.3	1 353	3 406
TOTAL DES ACTIFS		83 031	72 530
<u>ACTIFS ET PASSIFS NETS</u>	N 2		
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
Autres passifs courants	2.1	6 437	6 808
Fournisseurs et comptes rattachés		-	-
Provisions		6 000	1 500
TOTAL DES PASSIFS		12 437	8 308
Excédents & déficits reportés		64 223	50 195
Excédent ou déficit de l'exercice		6 371	14 027
TOTAL DES ACTIFS NETS		70 594	64 222
TOTAL DES PASSIFS ET ACTIFS NETS		83 031	72 530

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES**Exercice clos le 31 décembre 2023****(Exprimé en Dinars Tunisiens)**

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES	NOTE	31/12/2023	31/12/2022
<u>PRODUITS</u>	N 3		
Autres apports	3.1	272 041	161 544
Produit des placements		187	2 438
Autres gains		53	685
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		272 281	164 667
<u>CHARGES</u>	N 4		
Achats consommés	4.1	2 595	6 561
Charges de personnel		-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions	4.2	8 810	5 181
Autres charges courantes	4.3	254 371	138 698
Autres pertes		134	200
TOTAL DES CHARGES		265 910	150 640
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE		6 371	14 027

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**Exercice clos le 31 décembre 2023****(Exprimé en Dinars Tunisiens)**

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE	NOTE	31/12/2023	31/12/2022
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES COURANTES</u>			
Encaissement d'autres revenus et apports		272 041	161 544
Décaissement des sommes versées aux fournisseurs		(240 103)	(122 917)
Décaissement des rémunérations versées au personnel		-	-
Autres décaissements des activités courantes		(18 114)	(20 607)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES COURANTES		13 824	18 020
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Décaissement affecté à l'acquisition d'immobilisations Corp & Incorp		(3 483)	(5 087)
Décaissement affecté à l'acquisition d'immobilisations financières		-	-
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(3 483)	(5 087)
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Encaissements provenant des emprunts		-	-
Remboursement d'emprunts		-	-
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		-	-
VARIATION DE TRESORERIE		10 341	12 933
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		55 806	42 873
TRESORERIE A LA FIN DE L'EXERCICE		66 147	55 806

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I- PRESENTATION DE L'ASSOCIATION :

L'association « MEDIA DEVELOPMENT CENTER » a été créée le 24 Juin 2014. Son objet consiste à contribuer au développement des médias et au renforcement des capacités des professionnels travaillant dans les divers types de médias en Tunisie. Elle est régie par le décret-loi 2011-88 du 24 septembre 2011 relatif aux associations et les textes subséquents ainsi que par le décret n° 2013-5183 du 18 novembre 2013, fixant les critères, les procédures et les conditions d'octroi du financement public pour les associations.

II- CONVENTIONS ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'association « MEDIA DEVELOPMENT CENTER » sont tenus conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et notamment la norme comptable Tunisienne n°45 relatives aux associations, aux partis politiques et autres organismes sans buts lucratifs.

II-1 ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la société ont été arrêtés selon les prescriptions du système comptable des entreprises. Ces états financiers sont :

- L'état de la situation financière
- L'État des produits et des charges
- L'État des flux de trésorerie
- Les notes aux états financiers

L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon la norme comptable 45 relative aux associations, aux partis politiques et aux organismes sans but lucratif.

II-2 EXERCICE COMPTABLE

L'exercice comptable s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

II-3 CONVENTIONS ET NORMES COMPTABLES APPLIQUES

Pour l'établissement de ses états financiers, la société respecte les hypothèses sous-jacentes et les principes et méthodes comptables de base préconisés par le système comptable des entreprises à savoir :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- La convention de l'entité ;
- La convention de l'unité monétaire ;
- La convention de la périodicité ;
- La convention du coût historique ;
- La convention de rattachement des charges aux produits ;

- La convention de réalisation de revenu ;
- La convention de la permanence des méthodes ;
- La convention de l'information complète ;
- La convention de prudence ;
- La convention de l'importance relative ;
- La convention d'objectivité ;
- La convention de la prééminence du fond sur la forme.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par l'association « MEDIA DEVELOPMENT CENTER », pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

LES ACTIFS :

Les actifs sont constitués des ressources économiques obtenues ou contrôlées par l'association « MEDIA DEVELOPMENT CENTER » à la suite d'événements ou de transactions passées susceptibles d'engendrer des avantages économiques futurs au bénéfice de cette dernière et ayant un potentiel de générer directement ou indirectement des flux positifs de liquidités ou d'équivalents de liquidités.

Ces actifs sont pris en compte au niveau l'état de la situation financière lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront à la société et que ces actifs ont un coût ou une valeur qui peut être mesurée de manière fiable.

Les immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles acquises par l'association « MEDIA DEVELOPMENT CENTER » sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur leur durée de vie probable.

Les taux d'amortissement appliqués se détaillent comme suit :

▪ Matériels informatiques	33%
▪ Equipements de bureau	20%
▪ Logiciel	33%
▪ Site web	20%

LES PASSIFS :

Les passifs sont constitués des obligations actuelles de l'association « MEDIA DEVELOPMENT CENTER » résultant de transactions ou d'événements passés, nécessitant probablement le sacrifice ou le transfert futur à d'autres entités de ressources économiques résultant du règlement des obligations à la charge l'association « MEDIA DEVELOPMENT CENTER ».

LES COMPTES DE CHARGES ET DE PRODUITS :

Règle de prise en compte des charges :

Les charges sont soit les sorties de fonds ou autres formes d'utilisations des éléments d'actifs, soit la constitution de passifs (soit les deux), résultant de la prestation ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre de l'activité principale de de l'association « MEDIA DEVELOPMENT CENTER ».

Les charges sont prises en compte lorsqu'une diminution d'avantages économiques futurs liée à la diminution d'un actif ou à l'augmentation d'un passif, s'est produite et qu'elle peut être mesurée de façon fiable.

Les achats de biens et services sont comptabilisés en hors taxes sur la base des factures fournisseurs.

Règle de prise en compte des produits :

Les produits de l'association « MEDIA DEVELOPMENT CENTER » regroupent à la fois les apports et les gains.

Les apports correspondent à un transfert au profit de l'association de liquidités ou équivalents de liquidités ou d'autres actifs ou au règlement ou diminution d'un élément de passif, sans contrepartie donnée à l'apporteur

Les produits sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

II-4 Conversion des opérations en monnaie étrangères

Les livres comptables de l'association sont tenus en Dinar Tunisien. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinar Tunisien au cours de change du jour de l'opération.

II-5 Unité monétaire

Les états financiers de l'association « MEDIA DEVELOPMENT CENTER » sont établis en Dinar Tunisien.

III- NOTES COMPLEMENTAIRES SUR LES COMPTES**III.1. NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE****NOTE 1-1 – LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES**

Au 31 décembre 2023, le solde de cette rubrique totalise un solde de 66 147 TND contre un solde de 55 806 TND au 31 décembre 2022 détaillé comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Amen BANK	64 034	55 740	8 294
Caisse	2 113	66	2 047
Total	66 147	55 806	10 341

NOTE 1.2-ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants présentent un solde de 5 000 TND au 31 décembre 2023 contre 4 200 TND au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Avance versées aux fournisseurs	5 000	-	5 000
Charges constatées d'avance	-	4 200	- 4 200
Total	5 000	4 200	800

NOTE 1.3- IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles nettes d'amortissements ont atteint 7 270 TND au 31 décembre 2023 contre 6 044 TND au 31 décembre 2022.

Les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements ont atteint 1 353 TND au 31 décembre 2023 contre 3 406 TND au 31 décembre 2022.

Le tableau suivant résume les mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles et des amortissements :

Désignation	Valeur brute 2022	Acquisition 2023	Valeur brute 2023	Amort. 31/12/2022	Dotat° 2023	Amort. 31/12/2023	V.C.N au 31/12/2023
Immobilisation incorporelles	10 266	-	10 266	6 860	2 053	8 913	1 353
Logiciel	266	-	266	110	53	163	103
Site WEB	10 000	-	10 000	6 750	2 000	8 750	1 250
Immobilisation corporelles	26 500	3 483	29 983	20 456	2 257	22 713	7 270
Équipements de bureau	6 728	-	6 728	3 095	1 137	4 232	2 496
Matériels informatique	19 772	3 483	23 255	17 361	1 120	18 481	4 774
Total	36 766	3 483	40 249	27 316	4 310	31 626	8 623

NOTE 2.1 – AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent, au 31 décembre 2023 à 6 437 TND contre 6 808 TND au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Créditeurs divers	637	759	- 122
Etat, impôts et taxes à payer	2 800	1 858	942
Charges à payer	3 000	4 191	- 1 191
Total	6 437	6 808	- 371

III.2. NOTES SUR L'ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES**NOTE 3.1- AUTRES APPORTS**

Les autres apports s'élèvent à 272 041 TND pour l'exercice 2023 contre 161 544 TND pour l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
National Endowment for Democracy-USA	167 392	153 398	13 994
International Center for Journalists-USA	30 754	8 146	22 608
EUROMED	73 895	-	73 895
Total	272 041	161 544	110 497

NOTE 4.1-ACHATS CONSOMMES

Les achats consommés s'élèvent à 2 595 TND pour l'exercice 2023 contre 6 561 TND pour l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Eau et électricité	475	587	- 112
Fournitures, entretiens et petits équipements	492	1 011	- 519
Fournitures administratives	1 303	4 414	- 3 111
Autres matières et fournitures	325	549	- 224
Total	2 595	6 561	- 3 966

NOTE 4.2 -DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

La dotation aux amortissements et provisions s'élevant à 8 810 TND au titre de l'exercice 2023 contre 5 181 TND au titre de l'exercice 2022, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	2 257	1 679	578
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	2 053	2 002	51
Dotation aux provision	4 500	1 500	3 000
Total	8 810	5 181	3 629

NOTE 4.3 – AUTRES CHARGES COURANTES

Les autres charges courantes s'élèvent à 254 371 TND au titre de l'exercice 2023 contre 138 698 TND au titre de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Locations	8 400	7 970	430
Entretien et réparations	1 316	841	475
Divers services extérieurs	1 025	1 420	- 395
Perdiems	11 840	13 430	- 1 590
Indemnités	149 876	77 911	71 965
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	8 914	8 692	222
Cotisations, dons et prix	4 744	-	4 744
Publicité, publications, relations publiques	10 074	4 200	5 874
Hébergement et transport	56 772	15 044	41 728
Réceptions et restaurations	-	7 852	- 7 852
Frais postaux et de télécommunication	1 001	801	200
Services bancaires et assimilés	362	340	22
Droits d'enregistrements et de timbres	30	-	30
Autres impôts et taxes	17	197	- 180
Total	254 371	138 698	115 673

III.3. NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie de la « MEDIA DEVELOPMENT CENTER » a dégagé un solde de 66 147 TND au 31 décembre 2023 contre 55 806 TND au 31 décembre 2022, soit une variation positive de 10 341 TND ainsi ventilée :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	13 824	18 020	- 4 196
Fux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	- 3 483	- 5 087	1 604
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-	-	-
Total	10 341	12 933	- 2 592

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Aucun évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.